Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Veyrier (création d'une zone 5) au 25A, chemin Sur-Rang (11089)

du 4 octobre 2013

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

Le plan N° 29822-542, dressé par la commune de Veyrier le 6 avril 2011, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Veyrier, (création d'une zone 5) au 25A, chemin Sur-Rang, est approuvé.

Art. 2 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II au bien-fonds compris dans le périmètre de la zone 5, créée par le présent projet de loi.

Art. 3 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 29822-542 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat de Genève.

COMMUNE DE VEYRIER

MAIRIE DE VEYRIER

VEYRIER

Feuille Cadastrale N° : 53

Parcelle N° : 4822

Modification des limites de zones

Située au N° 25 A, chemin Sur-Rang

Zone 5
DS OPB II

PROCÉDURE D'OPPOSITION

Adopté par le Conseil d'État le : Visa : Timbres :

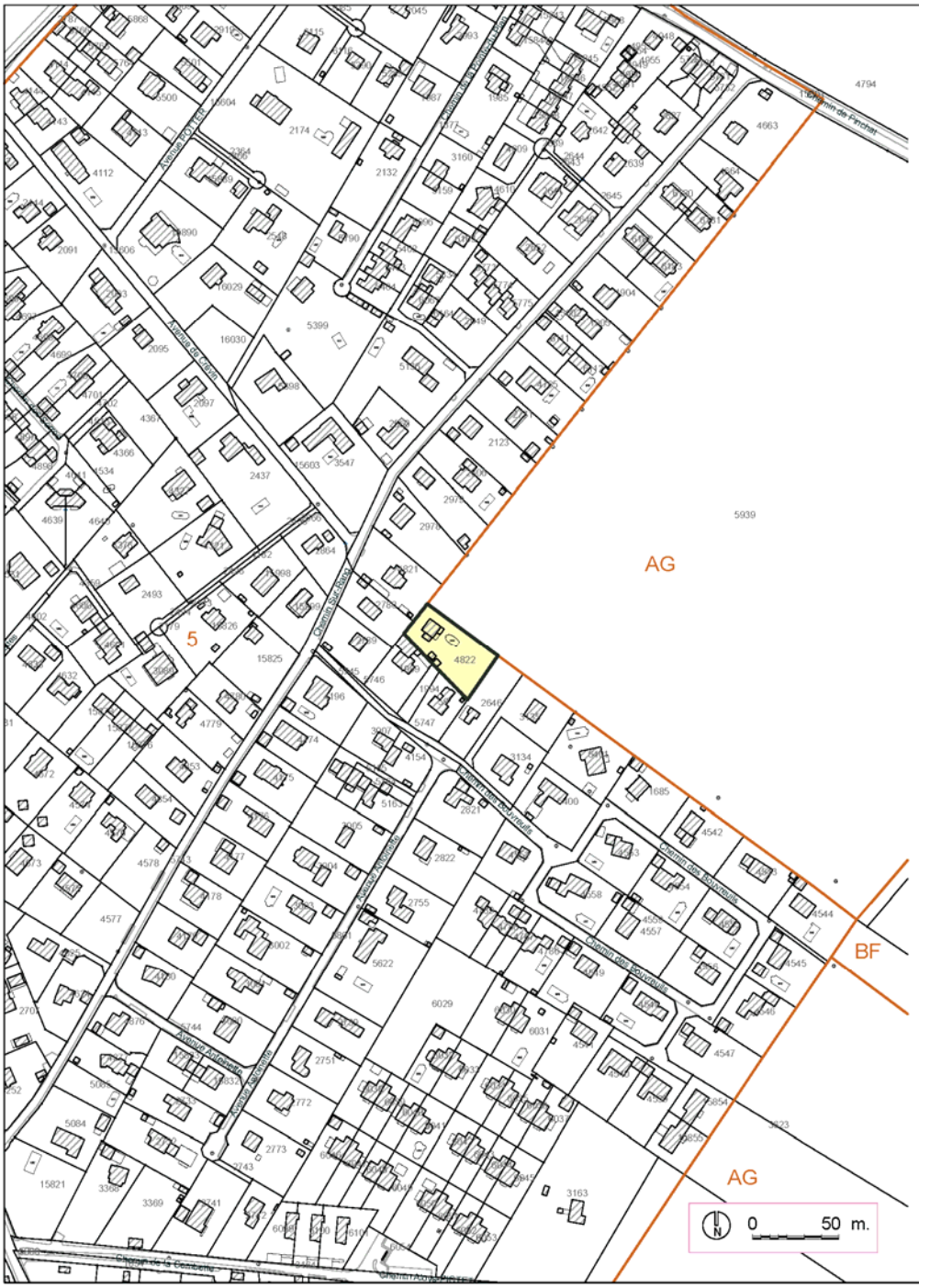
Adopté par le Grand Conseil le : Loi N° :

Echelle	**1 / 2500**	Date	06.04.2011
		Dessin	LC

Modifications

Indice	Objets	Date	Dessin
	synthèse enquête technique	11.11.2011	MP
	adaptation graphique	02.03.2012	FaD

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
45 - 00 - 011	**VYR**
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
542	
Plan N°	Indice
Archives Internes	**29822**
CDU	
711.6	



04.10.2013